



2

## **COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES**

### ***Organisation /information désignations saison 2018/2019***

***Réunion du 09 juillet 2018***

#### **Procès verbal n°01**

**Sous la présidence de** : Emmanuel AUBERT

**Présents** : Mesdames Nathalie GUEDON-GINFRAY et Muriel FARCY  
Messieurs Yvon LE GOAZIOU, Pierre LUCAS, Patrick DUBOC, Lilian LEROUX, Laude MICHEL, Jacques FECIL, Francis DEVAUX, Gilles BELLISSENT, Stéphane MOULIN, Philippe DE PASQUALE

**Excusés** : Messieurs Stéphane CERDA et Guy ZIVEREC

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 18h35

**Emmanuel AUBERT** commence par remercier l'ensemble des personnes présentes pour leurs disponibilités en cette période estivale.

Il poursuit en disant que cette réunion est un échange entre les différents chargés de désignation. Le but est de connaître les problèmes actuels de chacun et de trouver les éventuelles solutions.

La parole est donnée à chacun.

**Muriel FARCY** et **Jacques FECIL** expliquent que les désignations des arbitres « Séniors » au sein du District de l'Eure sont faites de façon automatique. Ainsi, pour une bonne organisation, il était indispensable que les assistants R3 voire parfois certains R2 soient préalablement désignés et enregistrés dans « foot2000 ».

De ce fait, **Jacques FECIL** a demandé et obtenu les droits « foot2000 » au sein du District de l'Eure. Il a donc la possibilité d'inscrire ou de modifier lui-même les désignations et notamment celles dont il a la charge par délégation de la Ligue.

Après discussion, il est donc décidé de solliciter les instances décisionnaires pour permettre à une personne de chaque antenne de pouvoir elle aussi avoir les droits « Foot2000 ».

Personnes choisies

**Antenne de DIEPPE**

**Claude MICHEL**

**Antenne du HAVRE**

**Pierre LUCAS**

**Antenne de ROUEN**

**Francis DEVAUX**

**Avantage** : - Madame **Patricia BERNIER** ne sera plus obligé d'inscrire les modifications de dernières minutes. Chaque antenne pourra, même au cours du week-end, mettre à jour de façon permanente les désignations sur le site.

- De plus, les désignations étant à jour le lundi suivant les matchs sur le site de la Ligue, plus de problème lors du remboursement des arbitres ayant officiellement dirigé une rencontre.

\*\*\*\*\*

Il est ensuite abordé le sujet lié à la « cellule de veille » pendant la période hivernale. Actuellement, lorsqu'un match est remis après la fermeture des bureaux de la Ligue par arrêté municipal, une personne désignée par la Ligue prévient les deux clubs concernés et l'arbitre inscrit sur le site.

Or, si pour une raison propre au chargé de désignation, cet arbitre est enlevé ou déplacé, le nouvel arbitre désigné à sa place ne sera jamais informé de ce report de match. L'arbitre ne constate alors ce problème que lorsqu'il arrive au stade...

Il serait donc plus judicieux que la « cellule de veille » prévienne les deux clubs et le chargé de désignation de la CRA. A lui ensuite de prévenir la bonne personne désignée. De plus, sachant que ces arbitres deviennent libres, le chargé de désignations pourra les replacer sur d'autres rencontres.

Il est rappelé que la cellule de veille doit informer les arbitres 4 heures avant l'heure théorique de début de la rencontre. Or, ces informations sont parfois données à midi pour une rencontre prévue à 15h00. Rappelons qu'au vue de la distance de certains matchs, les arbitres peuvent partir plus tôt pour anticiper les difficultés de la route afin d'arriver à l'heure.

\*\*\*\*\*

**Yvon LE GOAZIOU** fait l'inventaire des désignations de Ligue sur lesquelles, il donne délégation aux CDA pour désigner elles mêmes les arbitres ou assistants.

Rencontre R2	-----	Assistants si changement par CDA
Rencontre R3	-----	Assistants par CDA
Rencontre « Entreprise » - R1	-----	Assistants par CDA
Rencontre « Entreprise » - R2	-----	Arbitre par CDA – pas d'assistant officiel
Rencontre « Féminine » R1	-----	Arbitre par CRA - pas d'assistant officiel
Rencontre « Féminine » R2	-----	Pas d'arbitre officiel

De même, **Stéphane MOULIN** donne également les rencontres sur lesquelles, il sollicitera les CDA.

Rencontre « Féminine » – U19 National	----	Arbitre par CRA – Assistants par CDA
Rencontre U18 Elite	-----	Arbitre par CRA - Assistants par CDA
Rencontre U18 – R1	-----	Arbitre par CRA - Assistants par CDA
Rencontre U18 – R2	-----	Arbitre par CDA – pas d'assistant officiel
Rencontre U16 Elite	-----	Arbitre par CRA - Assistants par CDA
Rencontre U16 – R1	-----	Arbitre par CDA – pas d'assistant officiel
Rencontre U16 – R2	-----	Arbitre par CDA – pas d'assistant officiel

\*\*\*\*\*

Concernant les rencontres « Futsal », **Lilian LEROUX** explique que cela se passe parfaitement bien entre **Dominique DE LA COTTE** et lui. Aucune modification particulière à noter par la saison 2018/2019. Les désignations seront faites dans les mêmes conditions.

\*\*\*\*\*

Un débat est ouvert concernant la gestion des dossiers administratifs pour les futurs arbitres. **Emmanuel AUBERT** explique alors que comme le demande l'IR2F, il s'agit là désormais d'une mission confiée à la Ligue.

**Claude MICHEL** dit alors que les CDA n'ont plus de vision sur les futurs candidats. **Jacques FECIL** et **Nathalie GUEDON-GINFRAY** poursuivent en disant qu'il était utile pour les candidats de faire une séance de formation la semaine qui précède le stage en internat. Cela permettait de les connaître, de les faire travailler et de les mettre en confiance. Désormais par ce changement de gestionnaire financier, les Districts ne veulent plus prendre en charge cette formation préalable.

De même, **Patrick DUBOC** demande comment se passera désormais la formation sur les feuilles de matches informatisées lorsque les candidats auront été reçus.

**Emmanuel AUBERT** poursuit en disant qu'il comprend la problématique de chacun et qu'il se mettra en relation avec **Reynald LEFRANCOIS** pour obtenir des réponses.

\*\*\*\*\*

**Jacques FECIL** explique qu'en accord avec **Francis DEVAUX**, c'est l'antenne de « ROUEN » qui se chargera des désignations des quelques arbitres en foot « Entreprise » pour les rencontres jouées sur le territoire du District de l'Eure.

**Pierre LUCAS** demande comment vont se passer les désignations sur les nouvelles catégories d'équipes à savoir les U14 et U13. Devrons-nous désigner des arbitres officiels sur ces rencontres ?

**Stéphane MOULIN** demande pourquoi un arbitre est tenu de faire sa visite médicale tous les ans alors que désormais comme autorisé par le Ministère des Sports, l'ensemble des joueurs dans toutes les activités sportives confondues peuvent avoir une licence validée sur le plan médical pendant trois ans. Il explique par exemple qu'un arbitre peut avoir un refus d'un médecin du sport pour arbitrer simplement pour un léger surpoids. Cette même personne pourra donc ensuite devenir joueur sans problème et avoir une autorisation de trois ans sans contrôle particulier... Pourquoi les arbitres ne bénéficieraient pas de la même autorisation et simplification médicale que les joueurs ?

**Stéphane MOULIN** demande à pouvoir bénéficier d'un téléphone portable pour la gestion des jeunes arbitres de l'antenne de « ROUEN ». Pour un suivi optimal des désignations de ces « Jeunes », cet appareil sera transmis à **Patrick DUBOC** pendant les absences de **Stéphane MOULIN**.

**Yvon LE GOAZIOU** nous fait part que le téléphone mis à sa disposition est pour l'instant hors d'utilisation. Il nous indique que Madame **Kerstie ABERGEL** est au courant.

**Emmanuel AUBERT** explique qu'il se renseignera auprès de la Ligue et transmettra les réponses à toutes ces questions dès que possible.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, **Emmanuel AUBERT** clos la séance et souhaite de bonnes vacances à tous.

La séance est levée à 20h20

**Emmanuel AUBERT**

